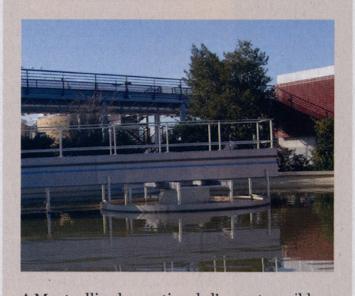
La bataille de l'eau



A Montpellier, la question de l'eau est sensible et pourrait animer la campagne. Signé en 1989, le contrat de délégation de service public (DSP) – qui en avait confié la gestion à des fermiers privés (dont Veolia, ex-Générale des eaux) s'achève le 1^{er} janvier 2015. Alors que se posait la question d'un retour en régie publique, l'agglomération a voté le prolongement de la DSP le 25 juillet. « Une décision si importante en plein été, alors que les maires n'ont reçu le dossier que trois jours avant!» s'insurge Thierry Ruf, élu EELV de Jacou et membre de la commission Eau et assainissement de l'agglo. « Trancher à neuf mois des municipales, c'est dénier aux nouvelles équipes leur légitimité à choisir», lance le socialiste Philippe Saurel, qui a voté contre la DSP. «Les communes qui sont revenues en régie publique ont baissé le coût de l'eau de 20 à 25 %, il fallait prendre le temps de l'évaluation », déclare l'UMP Jacques Domergue. A l'agglomération, Jean-Pierre Moure énumère ses arguments: cette reconduction a été votée «après un audit», «seulement pour sept ans», «elle ne concerne qu'un tiers des villes de l'agglo (NDLR: dont Montpellier) » et, enfin, «elle permettra une baisse de 10 % du prix de l'eau et un investissement de 150 millions d'euros du privé». Faux, répond Thierry Ruf: «En fait d'"audit", c'est une simple étude qui a été faite. Ses conclusions ont été rendues sur la base de notations pipeau. » L'élu rappelle qu'en 1989, par un biais qui ne serait plus légal aujourd'hui, la délégation avait permis de financer les travaux du Corum. «Or, nous continuons de payer, dans le prix de l'eau, le remboursement de cette dette à Veolia, dont le taux d'usure s'élèverait à 15 %. Je peux me tromper, mais nous n'avons que très peu d'informations. Les 150 millions dont parle l'agglo ne seront pas privés, mais bien publics. » Contre le vote du 25 juillet, un recours gracieux a été déposé à la préfecture par le collectif Eau



Secours 34 A.J.